

CESURE

VADEMECUM

Vous souhaitez bénéficier d'une période de césure, vous êtes actuellement en césure ou en revenez, un pas-à-pas a été rédigé afin de vous aider dans votre démarche.

Toutes les informations relatives à la césure sont disponibles sur le site de la Faculté des Sciences et Ingénierie de Sorbonne Université sur : <http://sciences.sorbonne-universite.fr/fr/formations/scolarité2/cesure.html>

Avant mon départ en césure :

1. Je rencontre le référent césure de mon Département de Formation afin d'exposer mon projet.
2. Je définis et construis mon projet. Si j'ai besoin d'aide ou de conseil ou si je souhaite échanger à ce sujet, je peux m'adresser au Service Orientation et Insertion (http://sciences.sorbonne-universite.fr/fr/formations/orientation_insertion/accompagnement_etudiants_et_doctorants/soi.html).
3. Je me renseigne sur les conditions pour demander une césure et sur le dossier à compléter. Je consulte la page du site de la Faculté des Sciences et Ingénierie (<http://sciences.sorbonne-universite.fr/fr/formations/scolarité2/cesure.html>) pour m'assurer que je suis éligible à la césure.
4. Je télécharge le formulaire de demande de césure en ligne et le transmets, dûment rempli et signé, à mon Département de Formation. Je vérifie que mon dossier est complet en y joignant les pièces justificatives, notamment une attestation de responsabilité civile et l'avis du fonctionnaire sécurité si je pars à l'étranger.
5. Je dépose la demande de césure signée du Département de Formation au Bureau des Etudes de la Direction de la Formation, de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante qui établit la convention de césure.
6. Je récupère auprès du Bureau des Etudes la convention signée par toutes les parties.
7. Je m'inscris administrativement à la Faculté des Sciences et Ingénierie, en m'acquittant des frais de scolarité et de la CVEC, dans le niveau supérieur à celui que j'ai validé avant de partir en césure (ou dans le même niveau si je n'ai pas validé).

Pendant la césure :

Je conserve mon statut d'étudiant durant toute la période de césure, ainsi que tous les droits et avantages inhérents à celui-ci. J'ai accès à l'ensemble des services de Sorbonne Université : le Service Orientation et Insertion, les bibliothèques, la restauration, la médecine préventive, les infrastructures sportives et culturelles ...

1. Je suis en lien avec mon référent césure, au moins deux fois durant une année de césure, une fois s'il s'agit d'un semestre. Je me renseigne sur les modalités auprès de mon Département de Formation (mail, courrier postal...).
2. Je fais les démarches en temps et en heure pour reprendre mon cursus universitaire.

Après la césure :

1. J'effectue mon inscription pédagogique et je reprends mon cursus universitaire.
2. Je rencontre mon référent césure pour connaître les modalités du bilan césure.